



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

R
M
I

06187804

Déposé au Greffe du
TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERVIERS

07 12 2006

Le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination

(en entier)

ROYALE ENTENTE RECHAINTOISE

Forme juridique : Association sans but lucratif (A.S.B.L.)

Siège : 4800 VERVIERS/PETIT-RECHAIN, rue de Grand-Rechain n° 67

N° d'entreprise : 407.711.388

**Objet de l'acte : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE
DU 25 SEPTEMBRE 2006**

Election de 2 membres au Conseil d'Administration. Sont sortants et rééligibles Jacques FAVRAY et Albert MARECHAL.

En réponse à l'appel aux candidatures, deux membres de l'A.S.B.L. se sont manifestés. Il s'agit de:

Hervé DURIAUX, rue Deleau n° 49 à 4900 SPA et de

Jacques FAVRAY, 111 rue de la Résistance à 4800 PETIT-RECHAIN/VERVIERS qui souhaite poursuivre son mandat jusqu'au terme des engagements du club vis à vis de la Région Wallonne.

Albert MARECHAL, Cité des Cerisiers n° 78 à 4800 PETIT-RECHAIN/VERVIERS ne se représente plus.

Les deux candidats sont élus à l'unanimité des membres présents, obtenant 13 oui sur les 13 votants.

Jacques FAVRAY, administrateur secrétaire chargé de la gestion journalière.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature